

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 099 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

OBJET : TEPCV – Attribution Marché Public Audits énergétiques.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la démarche initiée par l'Intercommunalité suite à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en vue de devenir un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Cette démarche pour laquelle l'intercommunalité a été déclarée lauréate se traduit par différentes actions visant à économiser l'énergie ou à réduire la consommation énergétique.

Monsieur le Président rappelle l'action initiée sur le volet « éclairage public » mais également sur le volet « habitat » en vue de réduire la consommation énergétique des communes et des habitants du territoire.

L'opération de thermographie aérienne réalisée en fin d'année dernière a permis de mettre en évidence pour les habitants du territoire la réalité de l'isolation de leur habitation.

Monsieur le Président précise ensuite les différentes actions mises en œuvre pour poursuivre la démarche initiée par l'intercommunalité et notamment la mise en place d'audits énergétiques sur les bâtiments publics et sur les habitations des particuliers pour identifier les problèmes d'isolation et prioriser les travaux à réaliser pour aboutir à une construction économe en énergie.

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été lancée pour désigner des cabinets d'expertises capables de mener à bien trente audits énergétiques sur des bâtiments publics et cent cinquante audits sur des habitations.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de cet appel d'offres ouvert pour lequel la commission d'appel d'offres a décidé de retenir le Cabinet Hexa Ingénierie qui réalisera un maximum de 30 audits sur des bâtiments publics pour un montant de 50 688,00 € TTC et le Cabinet Inhari qui réalisera un maximum de 150 audits sur des habitations pour un montant de 121 550,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

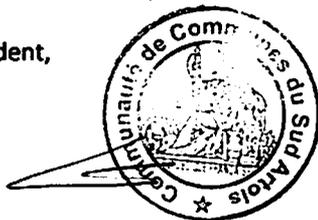
- d'approuver les conclusions de la commission d'appel d'offres concernant l'attribution du marché public de prestations intellectuelles concernant la réalisation d'audit énergétiques sur les bâtiments publics et sur les habitations,
- d'approuver le marché passé avec le Cabinet HEXA Ingénierie concernant les audits de bâtiments publics pour un montant de prestations de 50 688,00 € TTC,
- d'approuver le marché passé avec le Cabinet INHARI concernant les audits d'habitations pour un montant de prestations de 121 550,00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- de solliciter des services de l'Etat le contrôle de légalité de ce marché public,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre des différents budgets de l'Intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 21 septembre 2016 et transmission
en Préfecture le 21 septembre 2016.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL
2016-099 - 21/09/2016
TEPCV – Attribution Marché Public
Audits énergétiques.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Reçu le : 24 OCT. 2016